

Retraité(e)s CGT: Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT

SAP 13.Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11.60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@gmail.com Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/> -Facebook = Retraites CGT Poste13



La Voix de son Maître : Le Groupe Lagardère-

140 titres de presse (ELLE , Paris Match , Le Point , l'Equipe etc.), plus de 90 sites internet, des applications mobile et tablette ainsi que des radios (Europe 1, RFM, Virgin radio...) et TV obtient un prêt garanti par l'Etat de 465 millions d'euros. « En cas de non-remboursement, l'État –càd nous et nos impôts- s'engage à prendre à sa charge 80% du reste du crédit à rembourser. Ce n'est pas beau les amis

L'ÉDITO

Tout va très bien ...

2021. Tout va dans le meilleur des mondes mais malheureusement pour toujours les mêmes. Malgré les promesses non tenues de notre gouvernement il n'y a pas de changement de cap dans sa politique de casse pour l'ensemble des salariés publics ou privés. On devait relocaliser les entreprises en France mais cela était des paroles en l'air comme d'habitude pour ex: Orange et La Poste ont pendant la pandémie créés des services en Inde. La CGT a toujours combattu cette politique qui défavorise toujours les salariées qui vont se retrouver au chômage à cause? Bien sur la cause toute trouvée: la Covid 19. Les annonces gouvernementales se succèdent depuis le mois de décembre mais elle s'adressent toujours dans le même sens pour résumer METRO BOULOT DODO. On risque d'être malade en allant se distraire (bar, restaurants, lieu de divertissement) mais pas en allant travailler, il ne faudrait pas mettre nos chers patrons en difficulté financière. Le profit de certain passe avant notre santé morale ou physique. La FRANCE est très en retard pour la vaccination faute d'organisation et de moyens, au vu des casses de notre service public hospitalier. Les leçons du passé n'ont servi à rien. La seule logique qui prime : "la loi du profit". Comment sera la situation dans un avenir proche si les travailleurs ne font pas changer les orientations actuelles. La CGT à un très grand rôle à jouer pour informer et amener les salariés à agir pour leur avenir. La politique individuelle imposé par nos grands penseurs doit faire place à une riposte collective. Que ce soit pour les actifs, les chômeurs et les retraités. sinon c'est nous qui allons payer la facture au lieu de ceux qui l'ont provoquée. Ils essayent de nous museler par tous les moyens mais on doit briser ces chaînes avec nos propres moyens. Il faut combattre la fatalité, l'individualisme et la morosité. De l'argent il y en a: il faut qu'il revienne à ceux qui ont participé à la création des richesses. Pour notre avenir et celui de nos enfants la lutte est vraiment nécessaire avec nos justes revendications. Préparons-nous à combattre ces injustices et que les nantis sachent à quoi s'attendre.

Christian Mourier

Quand le Gouvernement joue...

La Poste perd le marché de la distribution des plis électoraux au profit... d'Adrexo. Coup de tonnerre au siège national de la Poste depuis quelques heures. Adrexo vient de remporter l'appel d'offre du gouvernement pour une période de 3 ans.

... contre La Poste !



Message urgent

REUNION MENSUELLE
des Retraités(e)s CGT FAPT
Poste 13
Jeu: 28 janvier 2021
3 heures
au siège du Syndicat
55 av de la Rose - La Brunette Bt ext D - 13013 Marseille

NOUS VENEONS D'APPRENDRE QUE, POUR DES RAISONS LOGISTIQUES, IL NOUS EST IMPOSSIBLE D'ORGANISER LE REPAS A LA DATE PREVUE. ON S'EN EXCUSE!
LA REUNION MENSUELLE (ET DONC LE REPAS) AURA LIEU LE JEUDI 28 JANVIER 2021
(MÊME HEURE, MÊME LIEU). La date limite d'inscription reste la même : 18/01/2021

Nous pensons vous proposer, à l'issue de la réunion mensuelle, dont les thèmes seront la situation sociale du moment et notre activité future, nous envisageons un **REPAS FRATERNEL** mais, mais... nous y mettons une condition, essentielle pour pouvoir prévoir quelque chose de sympathique, il est : **IMPERATIF de s'INSCRIRE AVANT le V. 15 JANVIER (dernier délai)**
auprès de Jean-Paul 06.83.18.55.88 ou Patrick 06.09.63.73.33.
Ce repas dépend de la rigueur de chacun à respecter la règle. On compte donc sur son esprit de responsabilité!

En page 4

EDF : LE PROJET « HERCULE » C'EST QUOI ?

Le gouvernement, en accord avec la direction d'EDF et la Commission européenne, prépare activement le démantèlement d'EDF - nommé projet « Hercule » - susceptible d'être adopté par voie d'ordonnance (*sans débat ni possibilité d'amendement pour les parlementaires*),

Il est envisagé de démanteler EDF en 3 entités :

- EDF « *Bleu* » qui resterait public avec toute la filière nucléaire.
- EDF « *Vert* » ouvert aux marchés pour la distribution (*Enedis*) et tout ce qui concerne les énergies renouvelables (*aujourd'hui, c'est là que se trouve la rentabilité d'EDF avec 6,5 Mds € d'excédent qui permet l'autofinancement du groupe*).
- Enfin EDF « *Azur* » ouvert aux marchés par 150 contrats de concession des barrages hydroélectriques qui ont déjà été entièrement financés par les contribuables français.

Quelles conséquences pour les usagers et les salariés d'EDF ?

Ce projet « *Hercule* » a été élaboré par des banques d'affaires, à la demande de la direction d'EDF, en vue de satisfaire aux préconisations de la Commission de Bruxelles en matière d'ouverture à la concurrence et de démantèlement des services publics. Il n'a trouvé grâce auprès d'aucune association de consommateurs pas plus qu'aucune ONG environnementale.

Ce projet ne vise absolument pas à améliorer le service rendu aux usagers ou à contenir la hausse des prix de l'énergie. Il est uniquement destiné à satisfaire des intérêts privés sans aucune considération d'intérêt général. Pour accroître la rentabilité de leurs investissements, les actionnaires privés chercheront inévitablement à maximiser leurs profits au détriment des usagers et des salariés :

Tous les usagers sont concernés par ce projet.

Et tous les usagers et toutes les organisations disent non à ce projet !

Une seule réponse possible: la mobilisation dans l'unité la plus large !

Seul le rassemblement de l'ensemble des forces associatives, syndicales et politiques attachées au maintien et au développement du service public de l'énergie sera en mesure de garantir :

- le droit à l'énergie, à un coût accessible et identique en tous points du territoire ; droit fondamental et essentiel, notamment, pour les ménages les plus précaires et les territoires les plus fragilisés.
- le développement de la recherche et la mise en œuvre à la hauteur des besoins de l'énergie durable, pilotable et respectueuse de l'environnement et des enjeux du réchauffement climatique.



Dernières nouvelles concernant les élections MG13 qui ont eu lieu enNovembre 2020 !

Communiquées par le Président Petit Poisson aux élus:

"Si les conditions sanitaires actuelles perdurent (voire s'améliorent?) je pense

que nous serons en mesure de procéder au dépouillement de nos dernières élections relatives au renouvellement du tiers sortant la dernière semaine du mois de janvier. Ce dépouillement s'effectuera, en comité restreint, dans le respect des règles strictes élaborées par l'Autorité de Santé et de leur déclinaison dans notre Mutuelle."

P/ les élus CGT M.G13 - Georges Arrighi

Ailleurs dans le Monde ... Ailleurs dans le Monde

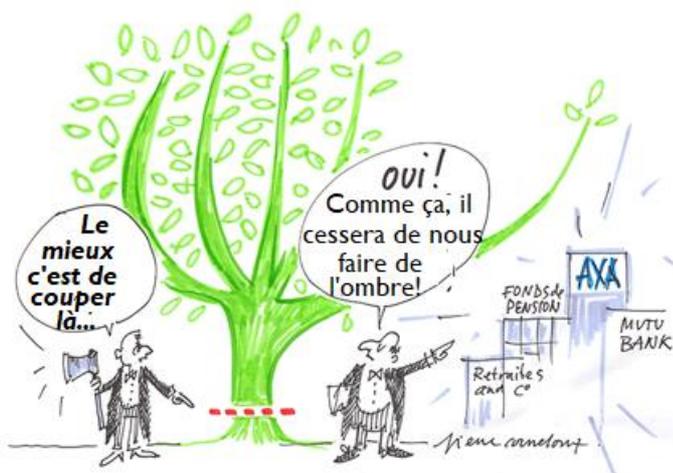
Angleterre : Première victoire pour Julian Assange et le journalisme et la liberté de la presse. Premier pas vers sa libération ! La justice britannique a annoncé, son refus d'extrader le fondateur de WikiLeaks vers les États-Unis, où il est poursuivi pour « espionnage » et risque d'être condamné aux oubliettes.

VITE DIT **Le Tout électrique ?** Ils nous parlent progrès en nous vendant des voitures électriques incapables de faire plus de 300 km et aujourd'hui ils nous disent qu'il n'y aura pas assez d'électricité pour le chauffage et nous demandent de nous rationner !

VITE DIT **Ce n'est pas le Vénézuéla**

: ... Les décrets, publiés le 4 décembre après un avis favorable du Conseil d'Etat, autorisent la police et la gendarmerie à ficher les opinions politiques, les appartenances syndicales, les convictions philosophiques ou religieuses et les données de santé au nom de la sûreté de l'Etat ! (les précédents textes se limitaient à recenser des "activités"). Mais attention, ce sont les Rouges qui vont vous priver de vos Libertés !!!

Perte d'autonomie: attention, branche pourrie



Si intégrer la perte d'autonomie dans la Sécurité sociale va dans le sens souhaité, créer pour cela une branche spécifique est une mauvaise solution.

La loi du 7 août 2020, relative à la dette sociale et à l'autonomie, a créé une nouvelle branche consacrée à l'autonomie au sein de la Sécurité sociale. Elle sera gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

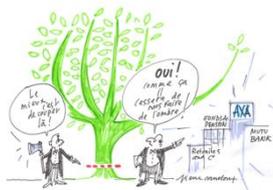
(CNSA).

Il faut renforcer l'universalité de l'assurance maladie et non la fractionner avec une 5e branche. Cette revendication est partagée par sept organisations de retraités dont l'UCR-CGT et LSR, qui ont, le 5 juin, adressé une lettre ouverte au ministre de la Santé pour le réaffirmer.

La perte d'autonomie est essentiellement liée à des problèmes de santé. Elle devrait donc être intégrée dans la branche Maladie de la Sécurité sociale qui permet, étant liée aux cotisations sociales, une prise en charge par la solidarité nationale.

Ce n'est pas le cas de la 5e branche. Depuis 1967 et la réforme Jeanneney, chaque branche est soumise à une autonomie financière. Isoler la population concernée par la perte d'autonomie dans une branche spécifique, c'est, de fait, la priver de la solidarité intergénérationnelle.

Pour son financement, la branche Autonomie devrait intégrer l'actuel budget de la CNSA complété de nouvelles recettes.



Perte d'autonomie (suite)

Les retraités de nouveau rackettés

Laurent Vachey* y a travaillé et a remis son rapport au gouvernement le 15 septembre. Patronat et actionnaires du CAC40 n'ont rien à craindre. Ce n'est pas dans leurs poches que l'on va chercher les ressources nouvelles, mais dans celles des retraités, principalement, et des salariés. Faut-il s'en étonner ?

Petit florilège non exhaustif des propositions du rapport Vachey :

- alignement de la CSG des retraités (8,3%) sur celle des actifs (9,2 %),
- réduction de moitié de l'abattement fiscal sur leur pension (de 10% à 5%),
- alourdissement des conditions d'attribution de l'APA pour les personnes propriétaires de leur logement par l'ajout d'un loyer fictif à leur revenu,
- abaissement du plafond de la réduction d'impôt des résidents en Ehpad de 10 000€ à 5 000€,
- report à 80 ans (au lieu de 70) de la suppression de l'exonération totale des cotisations patronales des particuliers employeurs ayant recours à l'aide à domicile,
- proposition d'une 2e journée de solidarité ou la réduction de l'abattement dont ils bénéficient sur la CSG, pour les salariés,
- « régulation » de l'évolution de l'Allocation pour adulte handicapé, c'est-à-dire « limitation ».

Non, décidément, cette 5e branche n'est pas un progrès !

Face au tollé suscité par ces propositions, le gouvernement a décidé ... de ne rien décider... pour le moment !

Hélène Salaün

Dossier Vie Nouvelle

* Laurent Vachey, inspecteur des Finances et ancien directeur de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).



NOUS VENONS D'APPRENDRE QUE, POUR DES BESOINS LOGISTIQUES, IL NOUS EST IMPOSSIBLE D'ORGANISER LE REPAS A LA DATE PRÉVUE. ON S'EN EXCUSE !
LA RÉUNION MENSUELLE (ET DONC LE REPAS) AURA LIEU LE **JEUDI 28 JANVIER 2021** (MÊME HEURE, MÊME LIEU). La date limite d'inscription reste la même : 15/01/2021

Nous pensons vous proposer, à l'issue de la réunion mensuelle, dont les thèmes seront la situation sociale du moment et notre activité future... nous envisageons un « **REPAS FRATERNEL** » mais, mais... nous y mettons une condition, essentielle pour pouvoir prévoir quelque chose de sympathique, il est :

IMPÉRATIF de s'INSCRIRE AVANT le V. 15 JANVIER (dernier délai)
auprès de Jean-Paul 06.83.18.55.88 ou Patrick 06.09.43.73.33.

Ce repas dépend de la rigueur de chacun à respecter la règle. On compte donc sur ton esprit de responsabilité !

La Covid a eu le dernier mot...

Certes, ce n'était pas la ruée vers la table d'inscription mais une dizaine de camarades avaient pourtant donné leur accord.

Mais les consignes sanitaires, les craintes, les peurs et les incertitudes ont fait le reste.

Nous sommes désolé mais nous ne pourrions pas assurer, en présentiel, la réunion de Janvier et nous

ANNULONS LA RÉUNION ET LE REPAS PRÉVU

Néanmoins, la situation sociale exige que nous puissions discuter avec nos syndiqués des moyens à mettre en œuvre pour réagir au rouleau libéral de ce gouvernement car ce que nous aurions à payer le plus cher... c'est notre résignation !!! Et ça il n'en est pas question !

La Section syndicale te propose donc de participer à une

RÉUNION TÉLÉPHONÉE

Le jeudi 28 janvier à partir de 10h

En te servant du numéro gratuit ci-joint : 04.37.21.97.97